

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2018 à 20 H 00

Date de convocation : 03 avril 2018

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Roger Barré, Mme Jacqueline Caron, M. Eric Théaudière, M. Gérard Hirel, Mme Anne Cornu, Mme Martine Guérif, M. Guillaume Duval, M. Bruno Heudiard, M. Eric Duteil

Absents excusés : M. Stéphane Verger, M. Louis Brillet, M. Stéphane Gicquel

Absente : Mme Paméla Bigot

MM. BRILLET et VERGER donnent pouvoir à Mme SOLLIER

*

BUDGET ASSAINISSEMENT

✿ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DRESSE PAR M. MOHIN** : délibération n° 2018011

Vote à l'unanimité par le Conseil Municipal

✿ **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF** : délibération n° 2018012

Vote à l'unanimité par le Conseil Municipal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	10 264.58 €	11 945.63 €
Recettes	16 279.70 €	8 477.01 €
RAR Dépenses		4 260.00 €
Résultat reporté	-2 168.14 €	37 474.90 €
Résultat exercice	6 015.12 €	-3 468.62 €
Résultat de clôture	3 846.98 €	34 006.28 €
Résultat global	37 853.26 €	

Le Budget 2018 Assainissement s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 16 134 € - Investissement : 62 101 €

Vote à l'unanimité du Budget Primitif 2018

✿ **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT** : délibération n° 2018013

3 847 € affecté au compte 1068 du Budget Primitif 2018

BUDGET COMMUNE

✿ **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 DRESSE PAR M. MOHIN** : délibération n° 2018014

Vote à l'unanimité par le Conseil Municipal

✿ **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF** : délibération n° 2018015

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	301 385.66 €	735 682.83 €
Recettes	367 121.49 €	310 909.45 €
RAR Dépenses	//////////	163 462.35 €
RAR Recettes	//////////	170 540.67 €
Résultat reporté		409 264.76 €
Résultat exercice	65 735.83 €	-424 773.38 €
Résultat de clôture	65 735.83 €	-15 508.62 €
Résultat global	50 227.21 €	

Le Budget 2018 Commune s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 350 945 € - Investissement : 518 127 €

Vote à l'unanimité du Budget Primitif 2018

☼ **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT** : délibération n° 2018016
65 736 € affecté au compte 1068 du Budget Primitif 2018

☼ **CHANGEMENT REVETEMENT SOL MEDIATHEQUE** : délibération n° 2018017

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le sol en béton initialement prévu manque de chaleur et de confort. Elle propose plutôt un parquet en chêne sous couche isolante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le choix du parquet, ainsi que le devis de l'entreprise MARTIN qui s'élève à 11 285.68 € HT, soit 13 554.82 € TTC.

☼ **DEMANDE DE SUBVENTION CERTIFICAT ECONOMIE D'ENERGIE : TRAVAUX DE MENUISERIE COMMERCE** :
délibération 2018018

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir une prime dans le cadre du dispositif Certificat Economie d'énergie au titre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour des travaux de menuiserie dans le commerce.

Madame le Maire présente les devis envoyés au Pays des Vallons de Vilaine ainsi que le montant de la prime CEE. Pour des travaux de changement de portes fenêtres d'un montant de 9 331.14 € HT, le montant des dépenses HT éligibles s'élève à 5 826.04 € et le montant de la prime sera de 6 274.20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer les devis et à faire la demande cette prime.

☼ **INSTALLATION ANTENNE RELAIS** : délibération 2018019

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a été contactée par Orange pour la mise en place d'une antenne relais sur la commune. Ce site mobile fonctionnant en 3G et en 4G permettra de répondre aux nouveaux usages de télécommunication et pourra améliorer la couverture ainsi que la qualité de service sur la commune.

Lors de l'entretien, la société a présenté son projet d'installation d'un pylône treillis d'une hauteur de 36 mètres et d'une portée d'environ 3 km.

L'installation de ce matériel est soumise à la signature d'un bail pour une durée de 12 ans, qui prendra effet à compter de la date de signature de la convention, moyennant un loyer annuel. Orange s'engage à assumer toutes les charges, réparations et impositions afférentes à cette antenne. Cette mise en place ne pourra se faire qu'après une estimation radio et panoramique.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en place de cette antenne mais attend les propositions d'Orange sur le lieu d'implantation qui doit être validé afin d'éviter des nuisances sanitaires et esthétiques.

☼ **REVISION REDEVANCE COLLECTE DECHETS** : délibération n° 2018020

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir le nombre de bacs ainsi que la fréquence de collecte suite au passage d'un chargé de mission du SMICTOM.

La redevance déchets des établissements communaux dépend du volume des bacs mis à disposition par établissement, du type de déchet collecté (déchets résiduels, emballages recyclables et bio déchets) et de leur fréquence de collecte.

La modification apportée est la suivante :

Site	Type de bac	Contenance du bac	Tarif
Cantine	1 Bac gris	80 litres	52 €
Salle de l'Astrolabe	2 bacs (jaune & vert)	240 litres	96 €
	2 bacs gris	660 litres	858 €
Mairie	1 bac jaune	240 litres	48 €
	1 bac gris	80 litres	52 €
TOTAL ANNUEL			1 106 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise en place de cette modification.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intervention de Mme Annie MOUTEL concernant le PADD.

Introduction présentée par Mme MOUTEL.

Mme MOUTEL, Vice-Présidente en charge du PLUIH, rappelle que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est une étape importante dans l'élaboration du PLUIH. C'est la pierre angulaire du projet, l'expression politique et la concrétisation d'un travail partenarial qui s'est déroulé depuis janvier 2017, avec l'organisation d'ateliers thématiques et de réunions auxquelles ont été associés les élus locaux, des partenaires institutionnels, les personnes publiques associées, les services de l'État, les chambres consulaires et un groupe de travail agricole.

Un débat sur le PADD aura lieu avant l'été au sein des Conseils municipaux de chacune des 20 Communes membres de la Communauté de communes.

Chaque élu ayant reçu une première version du document écrit, il est proposé notamment de revenir sur les éléments qui ont suscité des remarques de leur part afin d'en débattre.

Il est tout d'abord rappelé les grandes orientations du projet :

I/ l'économie : renforcer la viabilité économique du territoire ;

II/ le cadre de vie : faire de l'identité rurale un atout,

III/ l'habitat : mieux répondre aux attentes des habitants.

Puis, il est exposé la procédure à suivre ainsi que les objectifs d'élaboration du PLUIH, notamment en matière de calendrier. Ainsi, l'approbation du PLUIH est programmée avant la fin 2019.

Le contexte de fusion et ses incidences sur le PLUIH sont évoqués, citant le rattachement des 20 Communes de la nouvelle intercommunalité au SCOT du Pays des Vallons de Vilaine.

Il est alors débattu de chacun des grands enjeux du PLUIH.

I/ Présentation des grands enjeux en matière économique,

Ces enjeux se déclinent selon les objectifs suivants :

- créer les conditions favorables au maintien de l'activité agricole
- renforcer les capacités d'accueil des entreprises au sein des zones d'activités
- assurer la qualité des aménagements au sein des parcs d'activités
- adapter l'offre en commerces et services à l'armature territoriale
- saisir les opportunités locales en matière de ressources naturelles

Retranscription des débats :

1/ Concernant l'objectif de densification :

La densification répond à l'objectif de limiter la consommation de terrains agricoles et de valoriser du terrain non occupé dans le centre bourg.

2/ Concernant le cadre de vie :

Les élus souhaitent un recensement du petit patrimoine : fours, puits...

Mme Moutel indique que cet inventaire avait été fait par le Pays des Vallons de Vilaine dans les années 2005. Si les élus le souhaitent ils peuvent repartir de cet inventaire, le vérifier et le compléter si besoin.

3/ Concernant la production de logement :

Mme Sollier demande pourquoi sur les pôles de proximité il n'y a pas d'objectifs fixés de production de logements locatifs sociaux. Il considère que la répartition des logements sociaux sur l'ensemble des communes serait une bonne chose.

Mme Moutel réaffirme l'importance de développer l'offre en logements (sociaux) « conventionnés » permettant d'offrir des logements à loyer modéré pour que les jeunes restent et s'installent sur les communes, à proximité de leur famille ou que les retraités aux pensions modestes puissent se rapprocher des commerces et services et disposer de logements adaptés.

Les objectifs seront fixés à l'initiative de chaque commune au niveau des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Si les élus de la Couyère le souhaitent ils pourront afficher cet objectif.

Mme Sollier rajoute la nécessité de mettre en place un programme favorisant la construction et rénovation pour les primo accédant en mettant en place une prime. Cela permettrait par ailleurs de valoriser et de rénover le bâti ancien.

4/ Concernant l'habitat :

Les élus souhaitent accompagner les habitants dans leurs projets, favoriser les logements conventionnés pour les jeunes qui s'installent ainsi que le maintien des personnes âgées.

5/ Concernant les artisans en campagne :

Mme Moutel rappelle les échanges qu'il y a eu sur le sujet lors du conseil communautaire et la volonté des élus de ne pas bloquer le développement des artisans déjà installés. En revanche pour les nouvelles créations, ceux-ci seront invités à s'installer dans les zones d'activités prévues à cet effet.

Mme Moutel rappelle le caractère agricole de ces zones et le cadre légal actuel qui ne permet que l'extension des habitations existantes. Pour les activités il faudra réaliser un inventaire fin de l'existant et des besoins d'agrandissement afin de prévoir en conséquence les STECAL activité nécessaires.

Les élus sont invités à réaliser cet inventaire.

Les questions relatives au PADD sont alors épuisées.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

✿ **SUBVENTION CCAS** : délibération n° 2018022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser 700 € pour le CCAS au titre de l'année 2018.

✿ **INSTALLATION BORNE WI-FI** : délibération n° 2018023

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un crédit budgétaire de Wifi4EU de 120 millions d'euros pour la période 2017-2019 a été débloqué pour encourager les collectivités européennes à installer des équipements Wi-Fi de pointe au cœur des municipalités.

Pour encourager les collectivités à mettre en place du wifi public gratuit, un appel à projets sous forme de « coupon WiFiEU » a été lancé en direction des municipalités. Ce coupon couvre les frais d'équipement et d'installation des points d'accès Wi-Fi. Les bénéficiaires s'engagent à payer la connexion (abonnement) à internet et l'entretien des équipements pour offrir une connectivité Wi-Fi gratuite et de qualité pendant au moins 3 ans. Chaque commune ne peut bénéficier que d'un seul coupon sur toute la durée de l'initiative.

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et 1 abstention le Conseil Municipal, valide la demande « du coupon WiFiEU ».

✿ **AUGEMENTATION NOMBRE D'HEURES BIBLIOTHECAIRE** : délibération n° 2018024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mathilde CHICAUD a été recrutée par quatre communes : La Couyère, Pancé, Saulnières et la Bosse de Bretagne. La commune de La Bosse où elle travaille quatre heures hebdomadaires ne souhaite pas renouveler son contrat.

Madame le Maire propose de reprendre les quatre heures de Mathilde CHICAUD et de les rajouter aux sept heures déjà existantes pour la commune de La Couyère. En effet avec l'ouverture prochaine de la médiathèque, il est nécessaire d'avoir un agent professionnel pour l'animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'augmenter le nombre d'heures de Mme CHICAUD à compter du mois de septembre 2018.

